



ASSET
MANAGEMENT

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le "FCP"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM SELECTION ACTIONS EURO

FR0011133438

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du Groupe LA BANQUE POSTALE

Fonds Commun de Placement (« FCP ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans une performance supérieure à l'indice de référence MSCI EMU, dividendes inclus, qui est représentatif des 240 principales valeurs de la zone Euro.

Ce FCP est de classification « actions des pays de l'Union européenne ». Il peut investir jusqu'à 100% de l'actif net en FIA et OPCVM.

Le FIA est en permanence exposé à hauteur de 90% au moins sur un ou plusieurs marchés d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, avec une prépondérance sur les actions de la zone Euro. Le FIA peut à titre accessoire être exposé sur d'autres marchés que ceux de la Communauté Européenne, tels que ceux de la zone OCDE.

L'exposition sur des marchés actions est réalisée de manière indirecte via des OPCVM ou FIA actions qui investissent dans des actions de tous secteurs de la communauté européenne.

La construction du portefeuille repose sur une allocation entre différents styles de gestion en fonction des anticipations des gérants (gestion discrétionnaire). Les OPC sont sélectionnés en fonction de leur qualité de gestion (couple rendement/risque, processus de gestion clair, transparent et reproductible) et de leur style de gestion (croissance, valorisation, équilibre entre grandes, moyennes et petites capitalisations).

Le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement). Les natures des interventions sont les suivantes : couverture (essentiellement), exposition. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120% de l'actif.

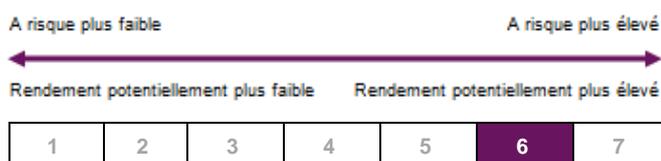
Le FCP pourra également être exposé à hauteur de 10% sur les marchés monétaires par le biais d'OPC (dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP).

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

L'affectation des résultats est capitalisation et/ou distribution. La société de gestion décide chaque année de l'affectation des résultats.

Les demandes de rachats sont centralisées quotidiennement et exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+2 ouvré). La centralisation des rachats se fait auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps,

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »,

Le FIA est dans la catégorie 6 car les marchés actions des pays de la Communauté Européenne sur lesquels il est investi à plus de 90% présentent un profil de rendement risque offensif.

Risque important pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

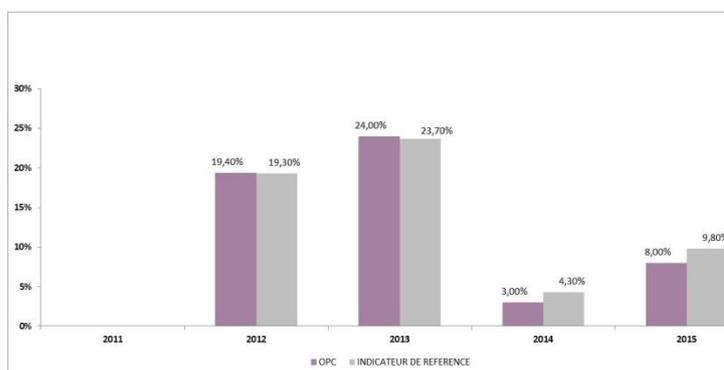
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ 2%.
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	■ 1,10% TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent, clos au 31/12/2015 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 30 novembre 2011.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de vote, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2016.